



République Française
Département Yvelines
Commune d'Orvilliers

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 078-217804749-20251205-D512025-DE

Berger Levaault

D 51-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le : 08/12/2025

Et publication ou notification du : 08/12/2025



L'an 2025, le 5 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la Mairie d'Orvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 novembre 2025.

Présents : M. Xavier MAROT, Mme Séverine LEBORGNE, MM Mickaël LETELLIER, Joël PERROT

Mmes Eveline GUILLEMIN-PRESTEL, Mme Corinne MALLER et M. Michael BRIAND.

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : Mme Vanessa BOLAND, M. Jean-Charles MONNET, M. Christophe CORNILLON, Mme Élodie JOSSE et M. Marc-Antony SANCHEZ

Absents : Mme Maëlle BELIALI

A été nommé secrétaire : Mme Séverine LEBORGNE

D 51-2025 – ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIÈRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Le maire,

Vu l'instruction budgétaire M14 et M57 mise en place au 1^{er} janvier 2024

Vu la délibération du 8 décembre 2023 n° 56-2023

Considérant l'augmentation inflationniste comme relaté selon les sources INSEE et Banque de France,

Considérant qu'il convient en conséquence de réajuster la tarification communale qui peut être fixée à 5% par année, rappelant que ces tarifs n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis 2024, l'augmentation proposée est donc de 10 %

- propose d'adopter le tableau des nouveaux tarifs des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2026

Désignation des durées et types de CONCESSIONS cimetière Orvilliers	Tarif au 01/01/2024	Tarifs au 01/01/2026
Concession 15 ans	163,80 €	180,18 €
Concession 30 ans	273,00 €	300,30 €
Concession 50 ans	436,80 €	480,48 €
Caveau provisoire par jour/dès le 1er jour	5,25 €	5,78 €
Case columbarium 10 ans	315,00 €	346,50 €
Case columbarium 15 ans	472,50 €	519,75 €
Case columbarium 30 ans	871,50 €	958,65 €
Jardin du souvenir, dispersion des cendres (sans la plaque)	36,75 €	40,43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'adopter la nouvelle tarification selon le tableau visé supra
- Autorise le maire à recouvrer les sommes dues

Transmission au contrôle de légalité et trésor public de Mantes-la-Jolie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre des délibérations

Pour copie conforme :

En mairie, le *8 Décembre 2025*

Le Maire

Marie FLIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat